



CHOMAGE PARTIEL ANNULE PAR MON EMPLOYEUR AU BOUT DE 3 SEMAINES

Par **cruchotte**, le **03/04/2020** à **21:28**

Bonjour,

Comme je suis dans ma 69e année, le vendredi 13 mars j'ai demandé à la direction de l'ESAT où je travaille, de ne plus revenir travailler jusqu'à nouvel ordre. Je travaille comme monitrice d'atelier auprès de personnes en situation de handicap.

Je suis en confinement et en chômage partiel depuis le 16 mars à la suite de la confirmation téléphonique de mon directeur de l'ESAT, le mardi 17 mars.

Le lundi 16 mars, j'avais téléphoné à l'ARS pour avoir un arrêt de maladie qui a pris en compte ma demande et me dire d'attendre quelques jours pour avoir une personne de l'assurance maladie en ligne. Cette personne s'est manifestée le mercredi 26 mars pour me le confirmer. J'ai fait annuler cet arrêt du fait que j'étais en chômage partiel.

Je viens de recevoir ce matin, vendredi 3 avril, un mail de la part de mon directeur me demandant une attestation d'arrêt car je n'ai pas le droit d'être en chômage technique partiel.

"Je dois travailler à l'ESAT, soutenir par téléphone et à domicile les usagers et être en blanchisserie pour faire tourner ce service puisque ce service travaille pour les APHAD, maison de travail ou foyer. Notre ESAT fait partie du médico-social et nous devons être présents dans les unités. J'ai fait une demande de dérogation en ligne sur declare.amelie.fr en ligne mais je n'ai pas eu de retour et je ne sais pas où cette demande a abouti.

Quel est le droit en cette situation ? d'autant que cela fait trois semaines que je suis en chômage partiel et sans retour avant de ma direction. Je n'arrive pas à joindre ni les ARS ni mon médecin traitant. J'ai appelé un autre médecin que j'ai vu en février pour une bronchite. Sa secrétaire lui a fait part, par mail, de ma situation et je pense qu'elle va me rappeler d'ici lundi ou mardi.

Merci.

Par **Visiteur**, le **06/04/2020** à **14:26**

Bjr@vous

[quote]

Je suis en confinement et en chômage partiel depuis le 16 mars à la suite de la confirmation téléphonique de mon directeur de l'ESAT, le mardi 17 mars.

[/quote]

[quote]

Le lundi 16 mars, j'avais téléphone à l'ARS pour avoir un arrêt de maladie

[/quote]

Pourquoi avez vous demandé un arrêt alors que vous étiez en chômage partiel ?

Par **cruchotte**, le **06/04/2020** à **14:50**

en fait le lundi 16 mars c'était le flou concernant les consignes au niveau de notre association, la direction m'avait demandé de me renseigner auprès d'un medecin.

j'ai pris l'initiative d'appeler les ARS Nanterre et ils ont pris en compte mon appel téléphonique pour un arret de travail mais rien n'était acquis pour moi.

Le mardi 17 mars j'avais téléphoné auprès de la direction pour lui parler de cette communication téléphonique et la directeur m'a dit que j'étais en chomage partiel du à mon age et c'est resté à cet état de fait jusqu'au vendredi 3 avril.

Donc je n'avais plus à me soucier d'obtenir un arret.

Par **P.M.**, le **06/04/2020** à **16:56**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas être en arrêt-maladie si l'employeur vous fait encore travailler à l'entreprise et/ou en télétravail même certains jours seulement donc il faudrait déjà éclaircir cela avec l'employeur car cela ne pourrait être qu'une activité partielle qui s'applique ou alors à lui de vous rémunérer à temps plein ou pour le temps antérieur au confinement...